



ASSEMBLÉE NATIONALE

DEUXIÈME SESSION

TRENTE-SEPTIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mercredi 31 mai 2006 — N° 34

Président de l'Assemblée nationale :
M. Michel Bissonnet

QUÉBEC

La séance est ouverte à 10 h 06.

Moment de recueillement

AFFAIRES COURANTES

Dépôts de documents

M. le président dépose :

Le rapport du Directeur général des élections du Québec sur la mise en application de l'article 30.8 de la *Loi sur les élections scolaires* dans le cadre des élections partielles du 7 mai 2006 dans la circonscription n° 6 de la Commission scolaire de l'Énergie et dans la circonscription n° 9 de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud.

(Dépôt n° 285-20060531)

Dépôts de rapports de commissions

M. Hamad (Louis-Hébert), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission des finances publiques qui, le 30 mai 2006, a procédé à l'étude détaillée du projet de loi :

n° 15 Loi modifiant la Loi sur les impôts et d'autres dispositions législatives

Le rapport contient des amendements au projet de loi.

(Dépôt n° 286-20060531)

M. Ouimet (Marquette), à titre de président, dépose :

La 2^e partie du rapport de la Commission spéciale sur la Loi électorale qui, les 1^{er}, 2, 8, 9, 10 et 11 novembre 2005 ainsi que les 24, 25 et 26 janvier, les 1^{er}, 2, 6, 9, 14, 15, 21, 22, 27 et 28 février, les 2, 6, 7, 8 et 9 mars et le 11 avril 2006, a tenu des auditions publiques dans le cadre de la consultation générale et des consultations particulières sur l'avant-projet de loi sur la Loi électorale. La commission a également tenu des séances de travail les 23 août et 12 octobre 2005, les 26 janvier, 16, 21 et 22 mars ainsi que le 12 avril 2006. Ce rapport contient des recommandations.

(Dépôt n° 287-20060531)

Dépôts de pétitions

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, M. Paquin (Saint-Jean) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 28 citoyens et citoyennes du Québec, concernant une hausse des droits d'assurance pour les motocyclistes.

(Dépôt n° 288-20060531)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

À la demande de M. le président, M. Bergeron (Verchères) retire certains propos non parlementaires.

À la demande de M. le président, M. Béchar, ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, retire certains propos non parlementaires.

Motions sans préavis

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Courchesne, ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, M. Girard (Gouin) et M. Légaré (Vanier) proposent conjointement :

QUE cette Assemblée souligne la performance de la délégation québécoise aux Olympiades canadiennes de la formation professionnelle et technique et ses 44 finalistes, dont 25 ont remporté une médaille d'or, 5 une médaille d'argent et 3 ont reçu une médaille de bronze, et qu'elle souligne à nouveau l'importance de la formation professionnelle et technique en vue d'assurer la présence d'une main-d'œuvre qualifiée dans toutes les régions du Québec.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, la motion est adoptée.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Caron (Terrebonne), Mme Théberge, ministre de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine, et Mme Roy (Lotbinière) proposent conjointement :

QUE l'Assemblée nationale félicite les candidates, les finalistes et les lauréates du Gala femmes de mérite 2006 organisé par la YWCA de Québec et qu'elle souligne l'engagement de ces femmes dans toutes les sphères de la société québécoise.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, la motion est adoptée.

31 mai 2006

Du consentement de l'Assemblée, Mme Beauchamp, ministre de la Culture et des Communications, M. Turp (Mercier) et M. Légaré (Vanier) proposent conjointement :

QUE l'Assemblée nationale rende hommage à M. Jacques Bouchard, décédé le 29 mai dernier, et qu'elle offre ses plus sincères condoléances à la famille, aux proches ainsi qu'à tous ceux et celles qui ont eu le plaisir de côtoyer celui qui fut le père de la publicité francophone au Canada.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

Du consentement de l'Assemblée, Mme Champagne (Champlain), M. Couillard, ministre de la Santé et des Services sociaux, et Mme Roy (Lotbinière) proposent conjointement :

QUE l'Assemblée nationale souligne la Journée mondiale sans fumée sous le thème *Le tabac : mortel sous toutes ses formes*.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Gauthier, ministre du Tourisme, et Mme Maltais (Taschereau) proposent conjointement :

QUE l'Assemblée nationale souligne la nomination des 216 finalistes régionaux et plus particulièrement les 15 lauréats OR récompensés lors de la 21^e édition des Grands Prix du tourisme québécois, tenue le 26 mai dernier.

31 mai 2006

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Dupuis, leader du gouvernement, convoque :

- la Commission des finances publiques, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 1, Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations ;
- la Commission des institutions, afin d'entreprendre l'étude détaillée du projet de loi n° 2, Loi sur le temps légal ;
- la Commission de la culture, afin d'entreprendre l'étude détaillée du projet de loi n° 20, Loi modifiant la Loi sur le ministère de la Culture et des Communications, et de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 86, Loi modifiant la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels et d'autres dispositions législatives ;
- la Commission des affaires sociales, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de la consultation générale à l'égard du document *Garantir l'accès : un défi d'équité, d'efficience et de qualité* ;
- la Commission des transports et de l'environnement, afin d'entreprendre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières sur le projet de loi n° 9, Loi modifiant la Loi sur les véhicules hors route ;
- la Commission de l'économie et du travail, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 99, Loi modifiant la Loi concernant la location d'une partie des forces hydrauliques de la rivière Shipshaw.

31 mai 2006

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Prise en considération de rapports de commissions

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission des finances publiques relatif au projet de loi n° 5, Loi modifiant diverses dispositions législatives d'ordre fiscal.

Après débat, le rapport est adopté à la majorité des voix.

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission des institutions relatif au projet de loi n° 80, Loi modifiant la Loi sur la police.

Après débat, le rapport est adopté.

Adoption du principe

M. Dupuis, ministre de la Sécurité publique, propose que le principe du projet de loi n° 88, Loi sur la sécurité privée, soit maintenant adopté.

Un débat s'ensuit.

À 12 h 58, M. Gendron, troisième vice-président, suspend la séance jusqu'à 15 heures.

31 mai 2006

La séance reprend à 15 h 06.

Adoption du principe

L'Assemblée poursuit le débat sur la motion de M. Dupuis, ministre de la Sécurité publique, proposant que le principe du projet de loi n° 88, Loi sur la sécurité privée, soit maintenant adopté.

Le débat terminé, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 88 est adopté.

M. Béchar, leader adjoint du gouvernement, propose que le projet de loi n° 88 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission des institutions.

La motion est adoptée.

M. Béchar, ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, propose que le principe du projet de loi n° 23, Loi permettant d'assurer l'agrandissement du parc national du Mont-Orford, la préservation de la biodiversité de territoires limitrophes et le maintien des activités récréotouristiques, soit maintenant adopté.

Un débat s'ensuit.

À la demande de M. Cusano, premier vice-président, M. Bergeron (Verchères) retire certains propos non parlementaires à deux reprises.

Le débat se poursuit.

À la demande de M. Cusano, premier vice-président, M. Tremblay (Lac-Saint-Jean) retire certains propos non parlementaires.

Le débat se poursuit.

31 mai 2006

À 17 h 59, M. Cusano, premier vice-président, suspend la séance jusqu'à 20 heures.

La séance reprend à 20 h 04.

Adoption du principe

L'Assemblée poursuit le débat sur la motion de M. Béchar, ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, proposant que le principe du projet de loi n° 23, Loi permettant d'assurer l'agrandissement du parc national du Mont-Orford, la préservation de la biodiversité de territoires limitrophes et le maintien des activités récréotouristiques, soit maintenant adopté.

M. Valois (Joliette) propose l'ajournement du débat.

Après débat, la motion est mise aux voix ; un vote par appel nominal est exigé.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° 46 en annexe)

Pour: **27** Contre: **48** Abstention: **0**

L'Assemblée poursuit le débat sur la motion de M. Béchar, ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, proposant que le principe du projet de loi n° 23, Loi permettant d'assurer l'agrandissement du parc national du Mont-Orford, la préservation de la biodiversité de territoires limitrophes et le maintien des activités récréotouristiques, soit maintenant adopté.

31 mai 2006

À 23 h 59, M. Cusano, premier vice-président, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au jeudi 1^{er} juin 2006, à 10 heures.

Le Président

MICHEL BISSONNET

31 mai 2006

ANNEXE

Votes par appel nominal

Sur la motion d'ajournement du débat proposée par M. Valois (Joliette) dans le cadre de l'adoption du principe du projet de loi n° 23, Loi permettant d'assurer l'agrandissement du parc national du Mont-Orford, la préservation de la biodiversité de territoires limitrophes et le maintien des activités récréotouristiques :

(Vote n° 46)

POUR - 27

| | | | |
|-----------|-------------------|--------------------------|----------|
| Arseneau | Dionne-Marsolais | Lemieux | Turp |
| Beaudoin | Dufour | Morin | Valois |
| Bédard | Girard | <i>[Nicolet-Yamaska]</i> | Vermette |
| Bergeron | Grondin | Pagé | |
| Bertrand | Jutras | Papineau | |
| Bourdeau | Legault | Picard | |
| Champagne | <i>[Rousseau]</i> | Pinard | |
| Deslières | Legendre | Thériault | |
| Dion | Lelièvre | <i>[Masson]</i> | |

CONTRE - 48

| | | | |
|--------------------|------------|------------------|----------------|
| Auclair | Charlebois | James | Paquin |
| Audet | Cholette | Jérôme-Forget | Pelletier |
| Bachand | Copeman | Lafrenière | Reid |
| <i>[Outremont]</i> | Corbeil | Lamquin-Éthier | Rioux |
| Beauchamp | Courchesne | L'Écuyer | Soucy |
| Béchar | Delisle | Legault | Thériault |
| Bergman | Després | <i>[Chambly]</i> | <i>[Anjou]</i> |
| Bernard | Dubuc | Lessard | Tomassi |
| Bernier | Dupuis | Loiselle | Vien |
| Blackburn | Gabias | MacMillan | Whissell |
| Boulet | Gaudet | Marcoux | |
| Brodeur | Gauthier | Marsan | |
| Charest | Gautrin | Ouimet | |
| <i>[Matane]</i> | Hamad | Paquet | |